

Observatoire du paysage

Concept

Il s'agit d'observer l'état du paysage à un instant t , de manière à caractériser cet état, et ensuite à le confronter à l'état observé au temps t' , t'' , ... afin de relever, analyser et tirer les leçons des modifications qui y sont intervenues.

Le temps t peut être constitué par l'état actuel ou, si l'on dispose des documents nécessaires, à l'état du paysage à un moment antérieur de son évolution, tel que révélé par exemple par des anciennes cartes topographiques ou de vieilles cartes postales.

La récurrence des observations est fonction notamment des objectifs poursuivis et des moyens disponibles.

L'observation du paysage peut être réalisée selon différentes méthodologies, dont les principales sont :

- Approche cartographique ou par photographies aériennes verticales,
- Approche photographique par prises de vues au sol,
- Approche par indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs.

Enseignements des expériences existantes

Une analyse des différentes expériences d'observatoire des paysages décrites dans la littérature a été réalisée ; les principales conclusions sont les suivantes.

Les motivations de départ

La mise sur pied d'un observatoire du paysage procède d'une démarche clairement volontariste. L'initiative de départ peut émaner :

- d'une collectivité territoriale qui souhaite par exemple développer un projet de territoire cohérent (dans le temps et dans l'espace) avec son identité,
- d'une autorité publique qui sait devoir s'attendre à de profonds changements du paysage dans le cadre de la réalisation de projets d'aménagement,
- d'une autorité publique qui doit faire face à de fortes pressions paysagères dans des territoires en mutation,
- ...

On observe aussi, sur Internet, diverses initiatives privées (souvent reconduction de vues de cartes postales) motivées par l'intérêt porté par de simples citoyens aux paysages de leur quotidien.

Les motivations de départ influencent les objectifs poursuivis au travers de l'observatoire mis en place et les choix méthodologiques qui en découlent.

Les objectifs poursuivis

Le recensement des objectifs (théoriquement) poursuivis au travers des différents observatoires inventoriés permet de cerner les diverses possibilités d'exploitation d'un observatoire :

- outil d'analyse et de connaissance :
 - . mise en évidence des mécanismes d'évolution
 - . mise en évidence des dynamiques et des pressions
 - . mise en évidence des acteurs impliqués

- outil de suivi et d'évaluation :
 - . pour les interventions sur le paysage : politiques spécifiques au paysage
 - . pour les projets ayant un impact paysager
 - . pour l'impact paysager des politiques sectorielles

- outil de communication, de pédagogie et de sensibilisation :
 - . faire connaître les paysages et les valoriser
 - . sensibiliser à l'évolution des paysages
 - . faire évoluer les regards et ouvrir les débats
 - . dynamiser le sentiment d'appartenance

- outil de mémoire collective

Adaptation des différents types d'observatoires du paysage aux objectifs potentiels

Objectifs	Obs. photographique	Autre	Combinaison
Analyse et connaissance	+	++	+++
Suivi et évaluation	+	++	+++
Sensibilisation /communication	+++	+	++++
Mémoire	++	++	++++

+ : adaptation faible, ++ : adaptation moyenne, +++ : adaptation forte, ++++ : adaptation optimale.

Les choix méthodologiques

L'approche méthodologique de loin la plus répandue est celle de la reconduction régulière de prises de vues au sol. Cette approche est :

- soit menée seule dans une optique prospective,
- soit combinée à une approche rétrospective par comparaison à des prises de vue anciennes,
- soit intégrée dans une approche mixte incluant en outre l'analyse photographique rétrospective et l'analyse cartographique chronologique.

Le choix entre ces possibilités est le plus souvent dicté par les objectifs poursuivis. La première méthodologie s'utilise ainsi préférentiellement dans le suivi de projets d'aménagement, la deuxième s'utilise surtout dans une optique de sensibilisation, la troisième enfin est plus féconde du point de vue des enseignements scientifiques que l'on peut en retirer.

Dans le cas de la Suisse, la méthodologie retenue pour l'observation des mutations paysagères au niveau national repose principalement sur l'exploitation des mises à jour des cartes topographiques, lesquelles ont lieu tous les 6 ans. La photographie est utilisée à titre exemplatif et le suivi photographique est réservé aux projets à impact paysager (photos avant, pendant, après travaux).

Certains observatoires du paysage recourent similairement à l'analyse de photographies aériennes verticales et de leurs reconductions successives. Les photographies aériennes, bien qu'elles ne correspondent pas aux conditions habituelles pour regarder un territoire, peuvent contribuer à l'évaluation de l'état des paysages et à l'analyse de leurs

transformations¹. En s'élevant d'une centaine de mètres au-dessus du sol, la prise de vue aérienne permet de ne voir plus que l'essentiel et d'identifier les éléments structurant d'un paysage comme les voies de communications, la dispersion de l'habitat, le parcellaire, les villages, Les modifications de l'occupation du sol peuvent être repérées, mais le procédé est moins précis que la méthodologie cartographique qui s'appuie sur des relevés au sol. L'échelle d'analyse ne permet pas, en effet, de repérer les variations de détail (petits talus, ...). Les clichés orthorectifiés peuvent éventuellement être projetés sur des modèles numériques de terrain (en drapé) et visionnés selon des points de vue obliques, rendant ainsi mieux compte d'une certaine perception sensible du territoire.

Dans le cas du choix d'un observatoire photographique (prises de vues au sol), différents choix sont envisageables pour le nombre et la sélection des points de vue. Pour les *Itinéraires du paysage* mis en place par le MEDD en France (18 itinéraires à ce jour), ce sont environ 40 photographies qui sont reconduites annuellement, 60 autres l'étant occasionnellement. Les vues ont été sélectionnées par un comité d'accompagnement sur base d'une proposition de plus de 100 photos (parfois plus de 300) réalisées par un artiste photographe qui, sur base d'une commande publique, parcourt le territoire concerné en y choisissant en toute indépendance les vues qui lui semblent représenter au mieux ce territoire. Avec le recul, ce choix de confier la première sélection des sites à un artiste est jugé convainquant. Souvent, la sélection des points de prise de vue est facilitée par un relevé préalable de thématiques cibles (déprise agricole, banlieue en développement, ...), ce qui revient, en partie au moins, à fixer des objectifs précis à l'observatoire. Un cahier des charges est établi pour spécifier dans le détail les conditions de la prise de vue, du marquage du point de prise de vue, de l'archivage des photographies, ...

En termes de reconduction des prises de vues, le rythme annuel est souvent retenu, mais n'est pas une constante. Il varie notamment en fonction des objectifs poursuivis et des dynamiques paysagères à l'œuvre. Des paysages stables peuvent être correctement suivis avec une reconduction tous les 3 ou 4 ans par exemple. Une reconduction saisonnière peut être choisie si l'on désire mettre en évidence la variabilité du paysage en fonction du développement de la végétation (exemple : suivi de la gestion écologique de corridors autoroutiers au Québec). Pour le suivi de projets, le rythme nécessaire peut être encore plus élevé.

Au Québec, l'observatoire du paysage métissien est conçu comme un parcours pédestre et cycliste comportant des stations d'observation aménagées permettant à tout un chacun d'observer les thématiques paysagères ciblées, de consulter une base documentaire et de reconduire lui-même la photographie. Le volet participatif est largement développé et inclut des possibilités de contact avec la population locale, à l'origine des paysages, notamment dans des fermes.

Enfin, on notera aussi l'existence des initiatives dites « *Ce jour-là* » (dans le cadre du Contrat de rivière Semoy, notamment), qui consistent à organiser le parcours d'un territoire en laissant aux participants toute la latitude pour choisir les points de vue qu'ils souhaitent représenter, tels qu'ils leur apparaissent pertinents ce jour-là. Les choix des divers participants peuvent être commentés et comparés à ceux du parcours « officiel » de l'itinéraire de paysage. Leurs photographies peuvent être archivées et participer à la constitution de la base de données « images » du paysage.

¹ Depuis 1949, l'IGN réalise régulièrement de nouvelles prises de vues aériennes dans le cadre de ses missions de base. Pour chaque zone de la Belgique, l'IGN dispose d'au moins 6 prises de vue réalisées à des dates différentes.

Les échelles d'application et les territoires visés

Toutes les échelles sont envisageables, depuis une vue unique (par exemple sur un projet) jusqu'à une échelle régionale ou nationale. Chaque échelle induit son propre champ d'avantages et de contraintes.

De même, les différents types de territoires et de paysages peuvent être pris en considération. Il existe des expériences en territoire rural, urbain, industriel, à la plaine comme à la montagne, au sein de sites protégés comme dans des espaces dégradés, sur des espaces homogènes et d'autres diversifiés. Les paysages « ordinaires » peuvent faire l'objet d'un suivi similaire à celui mené pour les paysages dégradés ou patrimoniaux. L'observatoire constitue donc un outil de suivi des paysages adapté à l'esprit de la Convention européenne du paysage.

Les résultats obtenus

Dans la plupart des cas, les résultats obtenus consistent donc en séries photographiques. Ces séries permettent l'observation des changements intervenus dans les paysages. Cette observation débouche toutefois difficilement sur autre chose qu'un simple constat. La valorisation scientifique reste faible voire absente, sans doute pour la simple raison que l'attente immédiate n'est pas la contribution à la recherche fondamentale en la matière, et que le cadre dans lequel ces observatoires sont mis en place n'y est pas adapté (ce ne sont pas des centres universitaires avec des fins scientifiques, mais des organes de gestion et d'administration du territoire avec des objectifs opérationnels).

Le bilan réalisé par la France au bout de 10 ans d'observation² souligne :

« Il est apparu intéressant de mettre sous observation des problématiques paysagères plutôt que des programmes bien identifiés ou des projets, notamment des travaux de grande envergure pour lesquels les moyens informatiques actuels permettent de faire d'excellentes simulations.

En revanche, les transformations non maîtrisées, non prévisibles et qui insidieusement font évoluer le paysage sont particulièrement intéressantes, au risque d'ailleurs que dans certains lieux observés, rien ne bouge, ce qui est une information en soi.

Cette veille photographique est particulièrement adaptée à l'observation et à l'évaluation des politiques publiques dont les résultats ne se font ressentir qu'à long terme : ZPPAUP, opérations grands sites, plans de développement durable, plans, chartes, atlas de paysage, etc... »

C'est finalement en tant qu'outil de sensibilisation/communication/pédagogie qu'un observatoire de type photographique atteint très souvent ses résultats les plus probants. Le matériel documentaire récolté permet, en effet, de réaliser des expositions, colloques, publications,... qui rencontrent un réel succès auprès du public et contribuent à une sensibilisation citoyenne accrue à la responsabilité individuelle au niveau de l'évolution des paysages. En ce sens, les observatoires du paysage peuvent aider les autorités publiques à assumer leurs obligations découlant de la Convention européenne du paysage sur le plan participatif. Ils y contribuent aussi par l'enregistrement d'informations contribuant à la connaissance des paysages et des pressions et menaces auxquels ils sont soumis, mais sur ce plan, l'approche photographique reste insuffisante et doit être complétée par d'autres approches méthodologiques.

² Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2000) Itinéraires croisés, Actes des rencontres de l'observatoire photographique du paysage, les 24 et 25 septembre 1999 à Rochefort, Séquence Paysage, Revue de l'Observatoire photographique du paysage, ARP Editions

Dans le cas un peu différent de la Suisse, la rigueur des observations relevées sur les cartes de manière systématique selon une technique d'échantillonnage adaptée constitue une base statistiquement solide pour l'examen de l'évolution des paysages et sa conformité par rapport aux objectifs fixés par les autorités. Tout écart significatif peut être pris en compte sitôt détecté et conduire à une révision du cadre législatif. Pour autant, le volet sensibilisation n'est pas absent : les résultats chiffrés sont régulièrement publiés. Les rapports plus « techniques » sont accompagnés de quelques illustrations photographiques, souvent N&B, des phénomènes mentionnés. Les documents de plus grande vulgarisation sont construits sur base de grandes photographies en couleurs accompagnées d'un commentaire minimaliste (enjeux, objectifs, moyens mis en œuvre). Notons que l'Office Fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) sollicite un bureau privé spécialisé pour l'obtention de documents photographiques (Documenta Natura), notamment dans le cadre de suivi de chantiers.

Les contextes de mise en œuvre

La mise en place et le fonctionnement d'un observatoire du paysage, représentant un certain coût, sont très généralement pris en charge par une autorité publique. Il peut s'agir d'une autorité communale, cantonale, régionale..., chacune s'attachant au territoire qu'elle administre et travaillant donc à une échelle spécifique. En France, par exemple, le MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) encadre seulement de loin les différents observatoires mis en place à travers tout le pays à l'initiative de communautés locales. Les observatoires sont « hébergés » soit au sein de structures telles que les parcs naturels, soit par des Départements, soit par une ville, ...

En Suisse, c'est l'OFEFP qui assume les coûts et la charge de l'observatoire du paysage national (en relation avec l'OFAT).

Les choix méthodologiques sont généralement fixés par un comité rassemblant des représentants de l'autorité source du financement, de la structure d'hébergement de l'observatoire, du photographe, d'artistes, de personnes ayant une bonne connaissance du territoire concerné, ... La sélection des points de prise de vue résulte d'un consensus entre ces divers intervenants. Le comité se réunit à intervalles réguliers pour prendre connaissance des nouvelles observations, prendre note des tendances évolutives qui se dessinent, décider des initiatives à prendre.

La mise en place d'un observatoire requiert en général une période de 3 ans avant que ses modalités opérationnelles soient définitivement fixées.

Les risques

Le principal risque lié à la mise en place d'un observatoire est l'enlèvement documentaire. Les observations s'accumulent sans être valorisées. Cette situation s'observe assez fréquemment pour poser question. Elle semble liée :

- parfois à un manque de motivation des acteurs passé le cap de l'enthousiasme pour une démarche dans l'air du temps,
- parfois à l'absence d'une personne qualifiée pour cette valorisation, notamment parce qu'il n'y a pas d'argent pour la rémunérer,
- ...

Il arrive aussi qu'après de longs efforts, un observatoire enfin mis en place ne parvienne plus à trouver les fonds récurrents qui lui sont nécessaires. Cette situation ne se pose que pour des observatoires à long terme, donc non liés au suivi de projets particuliers. Il faut alors éventuellement faire appel à des bénévoles pour la reconduction des prises de vue, avec tous les aléas que cela représente.

Conclusions

Une condition nécessaire à la réussite d'un observatoire est la définition préalable suffisamment précise des objectifs qu'il devra poursuivre.

L'observatoire du paysage s'avère un instrument performant en tant qu'outil de sensibilisation et de communication en matière de paysage. Les autres objectifs potentiels qu'il peut poursuivre sont moins généralement et moins facilement rencontrés.

On distinguera les observatoires conçus pour le suivi de projets, qui fonctionnent relativement aisément et efficacement, mais qui sont concurrencés par les technologies informatiques récentes de simulation, de ceux destinés à la surveillance globale ou thématique des évolutions du paysage, pour lesquels :

- les résultats mis en évidence sont plus spécifiquement ceux qui échappent aux autres méthodologies, ce qui fait tout l'intérêt de la méthode ;
- la pérennité constitue une nécessité parfois difficile à obtenir ;
- l'analyse et la valorisation des résultats sont dépendantes de l'utilisation en parallèle des autres sources documentaires : cartes, documents anciens, statistiques, ...

Perspectives en Région wallonne

Objectifs potentiels de l'observatoire

On distinguera les objectifs potentiels d'un observatoire du paysage selon que celui-ci ciblera soit l'ensemble du territoire régional, soit une partie seulement de celui-ci.

Au niveau régional :

Les objectifs fixés pour un observatoire devraient viser en priorité le respect des engagements pris par la Région wallonne dans le cadre de la Convention européenne du paysage, notamment :

- constituer un outil de connaissance et de suivi des évolutions des paysages wallons,
- rassembler du matériel à des fins de sensibilisation et de communication (possibilité également sur le plan de la participation).

L'organisation d'un archivage performant, facilité par les nouvelles technologies, permettrait d'atteindre en outre un objectif de constitution d'une mémoire collective.

Au niveau subrégional :

Les objectifs peuvent être plus directement opérationnels et accompagner des démarches territoriales de projet de développement. Les observations et les analyses qui en découlent pourraient dans ce cas être valorisées par la mise sur pied d'actions volontaristes de gestion paysagère (gestion, protection, réaménagement). Le volet communication pourrait être approfondi et plus ciblé sur les caractéristiques locales.

Modalités envisageables et pistes de valorisation

L'expérience montre que :

- au niveau régional et global, un observatoire cartographique/statistique/documentaire apparaît plus réaliste ;
- au niveau régional et thématique, un observatoire photographique peut capter rapidement les évolutions et leur dimension sensible ;
- au niveau subrégional, un observatoire photographique s'avère plus « motivant » pour les acteurs locaux.

La mise sur pied de plusieurs observatoires photographiques subrégionaux, travaillant en relation avec un observatoire cartographique/statistique/documentaire régional, semble une solution susceptible d'optimiser les résultats aux diverses échelles.

Les cadres subrégionaux potentiels pour porter les observatoires photographiques peuvent éventuellement différer les uns des autres. La couverture totale du territoire wallon à l'échelle subrégionale par des observatoires photographiques serait souhaitable mais n'est pas absolument nécessaire.

Les ensembles et territoires paysagers de Wallonie tels que définis par la CPDT dans ses travaux antérieurs constitueraient un cadre idéal, mais ne correspondent à aucune structure administrative ou gestionnaire effective. Toutefois, ils font l'objet d'une démarche d'Atlas des paysages qui sera peut-être à même de faire émerger une identité spécifique, laquelle pourrait susciter l'émergence de telles structures.

Si l'on écarte cette éventualité, il faut alors trouver d'autres « porteurs » des observatoires photographiques. Ce pourrait être, par exemple :

- les services extérieurs de la DGATLP,
- les contrats de rivière (c'est déjà le cas pour la Semois),
- les parcs naturels,
- les pays d'accueil touristique,
- des associations de défense de l'environnement,
- ...

Certaines villes ou communes pourraient également intégrer le dispositif.

Une méthodologie uniforme devrait être déterminée au niveau régional et adoptée par tous les participants.

Dans tous les cas, une structure pérenne devrait être créée, en concertation avec les administrations concernées.

Pour garantir le bon fonctionnement de la composante cartographique de l'observatoire au niveau régional, il conviendra de s'assurer, au travers d'une convention, de la disponibilité effective des mises à jour cartographiques, au moins pour les territoires retenus dans l'échantillonnage. Les modalités de travail de l'IGN assurent une récurrence des mises à jour au rythme de tous les ? ans.

Pour optimiser le rendement du système, des liens devraient être créés pour la mise à disposition des documents, dûment géoréférencés, au niveau des diverses administrations régionales et communales, voire du grand public, au travers par exemple d'un site Internet que la DGATLP pourrait héberger.

Une équipe de communication pourrait valoriser les photographies dans des campagnes ciblées : paysage et développement durable, paysage et urbanisation, ... Il faut en effet se rappeler que la sensibilisation est un des débouchés forts d'un observatoire photographique du paysage. La documentation pourrait aussi être valorisée sur le plan éducatif dans les programmes scolaires.

La solution préconisée serait, dans un premier temps, de mettre en place un itinéraire du paysage (sélection de quelques dizaines de points de vue organisés en parcours) pour un ensemble paysager, cela parallèlement à l'élaboration de l'Atlas des paysages de cet ensemble. Cette démarche d'observatoire photographique serait ensuite étendue, après validation, aux autres ensembles paysagers de Wallonie, de manière à obtenir la couverture complète du territoire régional. Le développement d'une méthodologie d'observatoire global exploitant les sources non photographiques serait entrepris dès que possible.

Quelques sources

- CAUE Côtes d'Armor (2001) Evolution et mémoire des paysages costarmoricains, J'imprime/L'Apostrophe, Plérin, 78 p.
- Droeven Emilie : Journée de travail du 19/03/2004 (Paris) sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage
- Franzini L., de Kergariou G., Lacombe J-F. (2001) Conception d'un observatoire du paysage – L'Observatoire des paysages de Métis (Québec) : un fil conducteur, 20 p.
- Koeppl H-D et al. (1991) Le paysage sous pression, OFAT et OFEFP, Berne, 154 p.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2000) Itinéraires croisés, Actes des rencontres de l'observatoire photographique du paysage, les 24 et 25 septembre 1999 à Rochefort, Séquence Paysage, Revue de l'Observatoire photographique du paysage, ARP Editions
- Ministère de l'Environnement (1995) L'Environnement Magazine, mars 1995, Paysages pour demain, Actes du colloque du mercredi 2 novembre 1994, Cités des Sciences et de l'Industrie, Paris, 97 p.
- Morand S. et Girard Th. (2004) Les Vosges du Nord : observatoire photographique du paysage, Ed. Les Imaginayres, 92 p.
- Partoune Chr. : Un suivi photographique du paysage pendant 6 ans le long du tracé d'une autoroute en construction
- Pourquoi un observatoire numérique du patrimoine paysager ? (Bxl, mai 2001)
- Roth U. et al. (1994) Le paysage sous pression *Suite*, OFAT et OFEFP, Berne, 56 p.
- Roth U. et al. (2001) Le paysage sous pression *Suite 2*, OFAT et OFEFP, Berne, 48 p.
- Vanhecke L., Charlier G., Verelst L. (1981) Paysages de Flandre jadis et aujourd'hui, Jardin botanique national éd., Bruxelles, 140 p.
- Velche A. (1996) L'observatoire photographique et les Plans de Développement Durable, Cellule d'animation nationale des Plans de Développement Durable, Paris, 42 p.

http://www.parc-vosges-nord.fr/html/decouvrir/paysages_observatoire.htm

<http://www.archi.fr/CAUE92/b1/5.htm>

http://www.espaces-naturels.fr/naturalis4/5outils/5_outi_2.htm

http://www.mairie-montreuil93.fr/ville_pratique/environ/patrimoi/paysage/present.htm

<http://www.observatoire-environnement.org/OBSERVATOIRE/tableau-de-bord->

<http://www.observatoire-environnement.org/OBSERVATOIRE/Inventaire/P.php?d= ...>

http://naturalis.espaces-naturels.fr/naturalis2/14baksta/14_bks_2.htm

<http://www.oec.fr/modules.php?name=Sections&sop=viewarticle&artid=13>

http://www.ecologie.gouv.fr/emmeddiat/article.php3?id_article=186

<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/texteintegral/gironde/dordogne/foy.htm>

http://www.ame.umontreal.ca/rapports_annuels/rapport_annuel99/smvp.html

http://www.environnement-suisse.ch/buwal/fr/fachgebiete/fq_land/land2020/index.html

http://www.environnement-suisse.ch/buwal/fr/fachgebiete/fq_land/land2020/index.html

<http://www.fls-fsp.ch/index.html>

<http://www.documenta-natura.ch>

http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/reseau/gestion_eco/paysage.asp